

2014

Clarification de Cheikh 'Abdoullâh Al-'Adanî au sujet des associations



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

1/10/2014

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

L'un de nos nobles frères parmi les responsables du Centre Al-Forqane de Bruxelles a posé la question suivante à Cheikh 'Abdoullâh Al-'Adanî –qu'Allah le préserve– et ce lors de sa visite à Bruxelles le 08-01-2014 correspondant au 07 de Rabî' Al-Awwal de l'an 1435 de l'Hégire :

"Ô notre cheikh !

Comment devons-nous faire face à certains frères qui prétendent au sujet des associations qu'il est interdit de les établir de manière absolue et ils attribuent cela à Cheikh Rabî' et certains (attribuent cela) à Cheikh Moqbil –qu'Allah lui fasse miséricorde– et qu'Allah préserve Cheikh Rabî' ; ils prétendent qu'il est interdit de les établir de manière absolue et ce même si c'est dans ces pays-ci qui n'autorisent l'ouverture

d'une mosquée ou d'un centre de prédication qu'à travers ces associations ?".

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve :

"Au Nom d'Allah, et que la prière et la salutation soient sur le Messager d'Allah ainsi que sur sa famille et ses Compagnons et ceux qui l'ont aimé.

Ceci étant dit :

J'ai déjà répondu à une question similaire dans une assise précédente et je vous oriente vers cela (cette réponse) et je dis de manière résumée :

Ce que je connais de nos chouioukh ainsi que de notre Cheikh Moqbil –qu'Allah lui fasse miséricorde– et de notre Cheikh Rabî' –qu'Allah le préserve– c'est le détail dans cette affaire.

Donc cette affaire est l'affaire de ce qu'il y a dans ces associations comme transgressions de la Religion et ce qu'amène le fait de les ouvrir et de les utiliser tandis que si c'est d'une manière dans laquelle il n'y a pas d'interdit religieux et que le mal est repoussé en fonction de la capacité, et qu'elles soient ouvertes en raison de la nécessité comme le cas de nos frères dans les pays de mécréance et certains autres pays : ce que je sais c'est que nos chouioukh leur autorisent (d'ouvrir ces associations).

Et moi je sais personnellement de notre Cheikh Moqbil –qu'Allah lui fasse miséricorde– qu'il a autorisé à de nombreux frères en Occident

afin de pouvoir établir leurs activités de prédication selon cette chose (les associations).

Et rien n'indique plus cela que ces centres établis et connus qui ont l'approbation de nos chouioukh comme le markaz (centre) de Birmingham qui lui aussi n'est établi que sous cette nomination ainsi que d'autres centres salafis dans des pays arabes et des pays islamiques et des pays en Occident et des pays de mécréance qui sont constamment en contact avec nos chouioukh qui sont dans ce sens.

Et de même j'ai connaissance d'une parole spécifique de notre Cheikh Rabî' –qu'Allah le préserve– au sujet de centres en Indonésie alors que certaines personnes avaient soulevé cette affaire (des associations) et il leur a donné une fatwâ de permission.

Et donc il y a un détail à faire dans cette affaire mais de plus je sais qu'il (Cheikh Rabî' qu'Allah le préserve) a une parole dernièrement aussi pour certains de nos frères au Maroc dans laquelle il y a le sens de ce détail.

Je ne sais pas comment ceux-là osent, quant à cette affaire importante, ce qui détruit la da'wah des Gens de la Vérité dans beaucoup de pays et d'endroits car il n'est possible d'établir une activité de prédication que sous cette nomination (d'association) et eux savent très bien cela !

Qu'est-ce qui a autorisé à certains centres de rester et que cela soit interdit à d'autres ?

Alors que le but et le dessein sont uniques !

Et la Législation (de l'islam) ne regroupe pas ce qui est divisé (dans le jugement) comme elle ne divise pas ce qui est regroupé (dans le jugement) et donc la vérité est rangée avec la vérité et le bon avec le bon et ceci est une règle connue dans la Religion et que les savants pratiquent dans beaucoup de domaines.

Nous espérons donc de ces frères qu'ils soient bienveillants envers leurs propres personnes et qu'ils craignent Allah Le Très-Haut quant au fait de soulever ces fitan (troubles) et ces divergences et ces discordes dont ne bénéficient que les ennemis de cette Religion.

Et qu'ils regardent le sens de la vraie salafiyah dans laquelle il y a le sens de miséricorde mutuelle et de fraternité et d'entraide quant à la vérité et à la piété et au bien afin de rendre cette Religion victorieuse par tout ce dont ils sont capables et le minimum est que si tu n'es pas capable de faire quoi que ce soit alors que tu empêches ton mal de nuire à autrui !
Que tu empêches ton mal de nuire à autrui !

Si tu es incapable et si tu es privé (si tu es mahroum !) de te faire bénéficier toi-même et de faire bénéficier autrui et la société par quelque chose de bien alors la moindre des choses c'est que tu empêches ton mal de nuire à autrui !

Nous demandons à Allah pour nous-mêmes et pour tous la guidée et qu'Il nous facilite (le bien) et qu'Il nous accorde l'exactitude.

Et Allah Le Très-Haut est Le plus savant !".

Source:

https://dl-web.dropbox.com/get/Question%20Cheikh%20Adani%20sur%20associations.m4a?w=AAcz4ZAtFUXkc1NZI9ox92TOWz3NXLmsckDkAzhRy2V9cw&_subject_uid=105621634